

LE TÊTU

Mairie de Curis au Mont d'Or
Numéro 232

MAI 2024

Le premier Mai ce n'est pas gai.

Je trime a dit le muguet

Dix fois plus que d'habitude

Muguet, sois pas chicaneur

Car tu donnes du bonheur

Pas cher à tout un chacun

Brin d'muguet, tu es quelqu'un.



ACCUEIL DU PUBLIC

Les samedis 11 & 25 MAI 2024 – 9H–12H

Les lundis après midi 14H–17H

Les mardis, mercredis et jeudis matin 10H-12H

Les vendredis après-midi 14H – 16H

EN DEHORS DE CES HORAIRES ET EN CAS D'URGENCE

N° élu d'astreinte: **06 3731 40 90**

Permanence avocat sur rendez-vous, le 11 mai.

VOIRIE - NETTOIEMENT

HERBES FOLLES ET PETITES BÊTES

De nouvelles dispositions ont été prises pour 2024 par les services de la Métropole de Lyon concernant le nettoyage des voiries dont elle détient la compétence.

- Dans un souci de préservation de la biodiversité aucun désherbage (coupe au rotofil) sur les trottoirs ne sera réalisé avant le 15 juin, sauf en cas de danger.
- Dans le même registre la coupe d'herbe en pied de mur de propriétés privées ne sera plus réalisée par les services de la Métropole qui ont dû faire face à de nombreuses plaintes de riverains ces derniers mois et de fait l'entretien de ces zones sera à la charge des propriétaires comme le prévoit d'ailleurs la réglementation.

Rappel dates de collectes déchets verts

Il reste encore quelques dates pour vous débarrasser de vos déchets verts sur le point de collecte d'**Albigny** sur le parking rue Jean Chirat, en face du parc de l'Accueil.

**Les samedis 4 mai, 18 mai et 1^{er} juin
une benne sera présente
de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.**

L'accès est gratuit et réservé aux particuliers résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon. Fourgons, bennes et véhicules à plateau interdits. Seuls les déchets végétaux sont acceptés - taille de haies, branchages, tontes, feuilles.

RAPPEL

Le brûlage des déchets verts est interdit

ECLAIRAGE PUBLIC

L'horaire de l'extinction de l'éclairage à été modifié à la suite de plusieurs demandes et est désormais programmé pour 23H30.

VOIRIE - STATIONNEMENT

**ZONE
BLEUE**



Un arrêté municipal permanent va prochainement définir une « zone bleue » à proximité des commerces et aux abords de la place de la fontaine.

COMMERCES

Fourchette et bicyclette

Les travaux de rénovation du bâtiment qui abrite les commerces touchent à leur fin en ce qui concerne la partie restaurant- épicerie (L'épicurieux- Chez Luc) tandis que l'activité location de vélo (Génération VTT) est déjà opérationnelle.

L'ouverture du restaurant, aura lieu dans le courant du mois de mai sans qu'une date précise puisse être avancée, compte- tenu des aléas technique ou autres, toujours possibles...

Mr Luc Abadie est très impatient de pouvoir accueillir les curissoises et les curissois dans son restaurant que nous présenterons plus en détail dans l'édition du mois de juin.

Mr Vincent Rohmer (GENERATION VTT) vous accueille désormais du mardi au samedi et est joignable au : 06 30 55 09 39



À L'OCCASION DE LA JOURNÉE EUROPÉENNE DES DROITS EN SANTÉ

CAFÉ DES USAGERS

À LA CAFÉTÉRIA DU CHMO

VENDREDI 10 MAI DE 14H À 17H

**Sport-santé et droits des patients, nos professionnels
vous répondent !**

Rafraîchissements offerts

Qu'est ce que le droit
des patients, les directives
anticipées, le représentant
des usagers... ?

Qui est l'enseignant
en APA et quelles
sont ses missions ?



Cafétéria du CHMO

Rue Pasteur, Albigny sur Saône

Mail : maisondesusagers@ch-montdor.fr Tel : 04 72 08 15 15

NOS AMIS LES BÊTES

AVIS IMPORTANT

"Du **15 avril au 30 juin** les chiens doivent être tenus en laisse lors des balades sur **les espaces naturels** de la commune selon l'arrêté ministériel du 16 mars 1955.

Cette durée correspond à la **période de reproduction** de nombreuses espèces durant laquelle les mammifères mettent bas et la période de nidification des oiseaux. Les chiens sont une pression pour la faune forestière, en particulier à cette période en raison du stress qu'ils exercent sur celle-ci.



Au début de leur vie, les mammifères sont très vulnérables à leur environnement. La prédation par les chiens et les odeurs humaines laissées peuvent pousser les femelles à abandonner les juvéniles. La présence de chien à proximité d'un lieu de reproduction constitue un stress pour la femelle et les juvéniles, les forçant à quitter le site au péril de leur survie.

De plus, certaines espèces d'oiseaux nichent ou pondent leurs œufs à même le sol dans les milieux plus ouverts comme la garrigue et les friches. Ceux-ci sont alors facilement repérables par les chiens qui peuvent détruire la progéniture de ces espèces.

Tenir les chiens en laisse préserve la faune en évitant de déranger et de porter atteinte aux espèces effectuant leur période de reproduction. En adoptant cette mesure, il est possible de participer au maintien de la biodiversité et de veiller au repeuplement de nos campagnes."

LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE TIGRE

REUNION INFORMATION

Jeudi 13 JUIN 20H Salle du vallon

Un comité local d'une dizaine de personnes s'est constitué et il vous propose de rencontrer lors d'une **réunion le 13 juin à 20h à la salle du vallon** le directeur technique de l'Entente intercommunale Rhône -Alpes, chargé de la lutte contre la prolifération du moustique tigre (*aedes albopictus*) et qui pourra vous présenter toutes les informations et recommandations permettant de limiter les nuisances dues à cette prolifération.

Le samedi 14 juin , à partir de 18h00 , le comité viendra place de la fontaine pour compléter de vive voix l'information aux curissois(es)

Leçon N°: 1

Les coupelles, vases et soucoupes doivent être remplis de sable, ou de gravier, à ras bord pour que la lame d'eau ne soit plus disponible pour les larves de moustique, alors que, l'humidité reste utilisable par la plante.

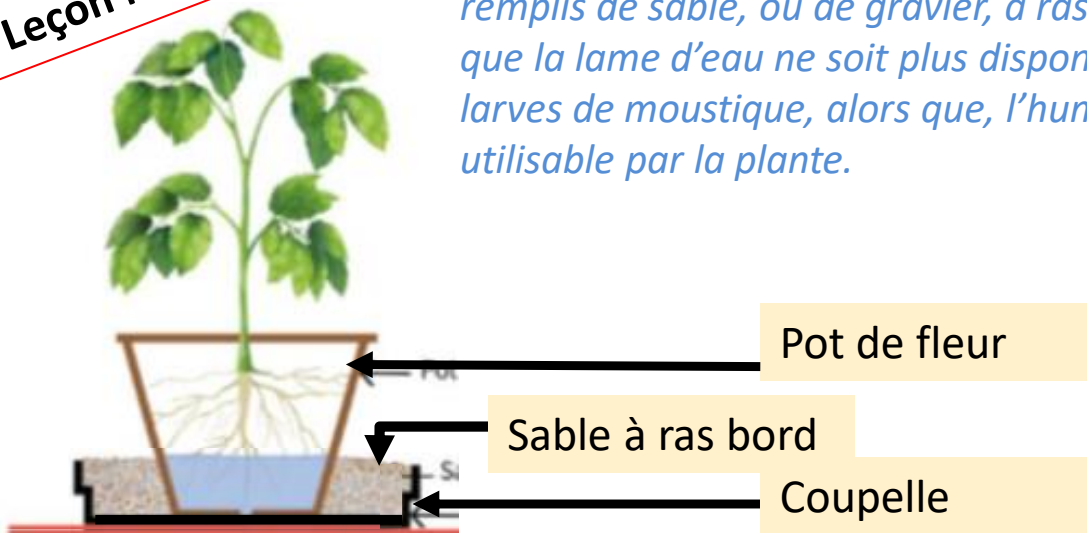


Schéma de mise en place de sable dans une coupelle



Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



ATLAS DE LA BIODIVERSITE

Pôle animation de l'atlas de la biodiversité communale

Notre commune a adhéré au projet du Syndicat Mixte Plaines Monts d'Or de réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale sur l'ensemble des 15 communes de son territoire.

Pourquoi ce projet ? Cet atlas permettra de mieux connaître le patrimoine naturel et d'identifier les enjeux de biodiversité sur le territoire. Il implique l'ensemble des acteurs : élus, techniciens, citoyens, associations, agriculteurs, communautés éducatives chacune et chacun ayant un rôle à y jouer.

Ce projet va durer jusqu'en 2026, et sera rythmé par de nombreuses animations sur le thème de la biodiversité. Pour ce faire **un pôle animation communale va être créé**, il aura en charge de faciliter la réalisation d'actions associant tous les publics afin d'avoir une meilleure connaissance de la biodiversité locale. **Cette démarche vous intéresse, venez nous rejoindre et participer au pôle animation.** Merci de vous inscrire en mairie ou bien par mail: mairie@curis.fr avant le 24 mai.

Une réunion de démarrage sera organisée en mairie avec les personnes intéressées le mercredi 29 mai à 18h30.

UNE ANIMATION DE LA DÉMARCHE

portée par le SMPMO, proposant de multiples actions pour associer tous les publics. Elle repose sur des échanges et des rencontres avec les naturalistes pour une meilleure connaissance de la biodiversité locale.

UN ATLAS OPÉRATIONNEL

composé de cartographies, de fiches de gestions et préconisations. Un outil permettant d'identifier les habitats et leurs diversités et faisant ressortir les enjeux environnementaux.

UNE MEILLEURE CONNAISSANCE

de notre biodiversité locale grâce aux investigations des experts naturalistes, avec des prospections nouvelles et la compilation de données existantes.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

9 JUIN 2024

Comment voter aux élections européennes en France

• Conditions à remplir pour voter le 9 Juin 2024

18

Être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin



Être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre pays de l'Union européenne, résidant en France



Être inscrit sur la liste électorale de votre commune

• Comment s'inscrire sur les listes électorales ?



Par internet jusqu'au
1er mai 2024

ou



En mairie jusqu'au
3 mai 2024

Conditions pour être électeur de la commune :

Avoir son domicile sur le territoire communal.

Être soumis aux impôts locaux de la commune :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties ou Non Bâties.
- Cotisation Foncière des Entreprises (ex-Taxe Professionnelle).
- Être le gérant ou l'associé d'une entreprise située dans la commune.

Vérification de la situation électorale :

(Inscription électorale en cours, lieu de votre déclaré...)

- Se rendre sur service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788.

Modalités de vote par procuration :

- Procédure totalement dématérialisée, avec une identité certifiée France Identity uniquement, via maprocuration.gouv.fr.

- Procédure semi-dématérialisée, via maprocuration.gouv.fr, en remplissant le formulaire en ligne puis en se déplaçant à la police, à la gendarmerie ou au Tribunal Judiciaire.

Procédure papier, en se rendant directement à la police, à la gendarmerie ou au Tribunal Judiciaire ; avec la possibilité de remplir et d'imprimer en amont le Cerfa n° 14952*03.

SOU DES ECOLE - JUIN EN FÊTES



Vide-Greniers

DIMANCHE 5 MAI 2024

L'organisation du Vide-greniers va occasionner quelques perturbations dans les habitudes du village, et nous vous sommes reconnaissants de les accepter avec bonne humeur

- **Rue de la Trolanderie / Rue René Tachon**

* Les riverains devront déplacer leur véhicule et laisser les rues libres entre le samedi 4 mai midi jusqu'au dimanche soir pour permettre le traçage des emplacements.

Possibilité de se garer sur le parking de la salle du vallon, ou dans la rue de la Mairie

* Fermées à la circulation le dimanche de 5h30 à 17h

- **Chemin des Carrières:** Le sens de circulation sera inversé dimanche de 5h30 à 17h

- **Montée de l'Eglise :** La circulation ne sera autorisée que dans le sens de la montée le dimanche de 5h30 à 17h

- **Place de la Fontaine :** La circulation sera interdite sur la portion entre la montée de l'Eglise et la route des monts d'or le dimanche de 5h30 à 17h

- Le stationnement ne sera plus autorisé sur cette même portion à compter du samedi à 14 heures. Des déviations seront mises en place par l'Association du SOU des Ecoles, conformément à l'Arrêté municipal N° 2024.026.

Les 100 ans du SOU SAMEDI 22 JUIN 2024

L'Association du SOU des Ecoles a 100 ans. Nous organisons une grande fête sur la place de la Fontaine et alentours, avec des activités pour les enfants durant l'après midi et jusqu'à la soirée.

Un temps d'échanges: L'apéritif devrait débuter vers 18 heures et vous trouverez sur place notre buvette, des foodtrucks et le nouveau restaurant de Curis qui sera également de la partie. Notre volonté est de réunir dans un moment calme et convivial toutes les générations du Village ainsi que les personnes qui ont participé de près ou de loin à la vie associative du Village.

Un temps festif : Un concert rock sur la place de la Fontaine - Franck Carducci et ses ami/es, une buvette, et une grosse envie de faire la fête !

Un programme précis de cette journée vous sera très bientôt proposé.

👉 **SAVE THE DATE : samedi 22 juin**

FLEURISSEMENT OLYMPIQUE

APPEL AUX DONNS

En vue des JO (vous en avez certainement entendus parler !),

la commission fleurissement recherche d'anciens matériels de sport EN BON ETAT (vélos, planche de surf,...) pour décorer le village.

Si vous avez ça dans votre garage,

et que vous êtes d'accord pour nous

les donner, vous pouvez nous

envoyer une photo à l'adresse

mairie@curis.fr, et nous ferons un

choix en fonction des réponses. Merci

pour votre aide et vive le sport !!

L'équipe du fleurissement vous

remercie!



BRUNCH SOUS LES PLATANES

L'amicale des pompiers de la caserne de CURIS- POLEYMIEUX organise une vente de JAMBON à la BROCHE

le samedi 25 mai de 10 H à 15 H

Venez nombreux soutenir ces courageux bénévoles en vous régalant sur la place de la fontaine ou chez vous.



RAMMODOR - planning

Mai 2024

LUNDI 29	MARDI 30	MERCREDI 1	JEUDI 2	VENREDI 3
		Curis	Poleymieux	St Germain
		FERIE	Forum	peinture sur cartons (fête été)+ TEE SHIRT
6	7	8	9	10
St Romain	Albigny	Curis	Poleymieux	St Germain
peinture	tee shirt peinture+ bibliothèque 10h15	FERIE	FERIE	PONT
13	14	15	16	17
St Romain	Albigny	Curis	Poleymieux	St Germain
Eveil musical		PEINTURE TEE SHIRT+ Prépa. Chamboule tout	prépa chamboule tout	prépa chamboule tout
20	21	22	23	24
St Romain	Albigny	Curis	Poleymieux	St Germain
FERIE	RACONTINE BRIGITTE	table à savon	table à savon	table à savon
27	28	29	30	31
St Romain	Albigny	Curis	Poleymieux	St Germain
Motricité fine conférence Droit du travail 19H	Motricité fine	Motricité fine	playmais	motricité fine

RAPPEL DES ADRESSES DES SALLES

ST ROMAIN - 9H30/11H SALLE DE L'AJA

ALBIGNY - 9H/11H SALLE HENRI ST PIERRE

CURIS - 9H / 11H SALLE PERISCOLAIRE

POLEYMIEUX - 9H/ 11H SALLE MONT THOU

ST GERMAIN - 9H/ 11H POLE MAINTENUE



RAMMO D'OR

Mylène CHANIOL - Animatrice Responsable de Relais 04 28 29 55 08

ou 07 60 15 41 41 rammodor69@gmail.com

EVENEMENTS A VENIR

MAI

VIDE-GRENIER

SOU DES ECOLES

Dimanche 5 mai

8h à 18h - Rues du village

VENTE DE JAMBON

A LA BROCHE

POMPIERS CURIS POLEYMIEUX

Samedi 25 mai

10H - 15H - Place de la fontaine

ATLAS de la BIODIVERSITE

REUNION PUBLIQUE

mercredi 29 mai

18h30 - En mairie

JUIN

MARCHE DES SAVEURS

ET DE L'ARTISANAT

Dim.9 juin

Salle du vallon

ELECTIONS

EUROPEENNES

Dim.9 juin

8H -18H Bureau de vote en mairie

LUTTE ANTI MOUSTIQUE-TIGRE

Jeu. 13Juin Conférence Salle du Vallon

Vend. 14 Juin Rencontre Place de la fontaine

HORSEFIELD FESTIVAL

Le Chant des chevaux

Vend.28 - Sam.29 juin

Chemin du bois des cieux

CENTENAIRE DU

SOU DES ECOLES

Sam. 22 juin

Place de la fontaine